

AVIS DE CONVOCATION

Réunion du Comité permanent en Éducation, Équité, Diversité et Inclusion
(CÉÉDI) du Conseil scolaire Viamonde – **Réunion No 4**

Membres du Comité en Éducation, Équité, Diversité et Inclusion :

Mme Anna-Karyna Ruszkowski, Conseillère scolaire (Présidente du Comité)
Mme Kristine Dandavino, Conseillère scolaire
Mme Emmanuelle Richez, Conseillère scolaire

Représentante du comité consultatif de l'enfance en difficulté (CCED)

Mme Manoushka Aimable

Représentante du comité de participation des élèves du Conseil scolaire Viamonde

Mlle. Nour Alhuda Serhan, Élève à l'école secondaire de Lamothe-Cadillac

Représentant.e.s d'organismes

Mme Chantal Léveillé, Représentante du *Réseau Femmes du Sud-Ouest de L'Ontario*
Mme Yann Vivette Tsoigni, Représentante de l'*Institut Résiliences*
Mme Anne-Sophie Ruest-Paquette, Représentante de *FrancoQueer*
Mme Mariam Hassan Dehye, Représentant du Centre de santé communautaire de Hamilton, Niagara
Mme Julie Jardel, Représentante du Centre francophone de Hamilton
M. Jean-Sébastien Bay, Représentant de l'Association des Francophones de la Région de York

Représentant.e.s de l'administration du Conseil scolaire Viamonde

Mme Corine Céline, Secrétaire de séances
Mme Shondra Mings, Agente en équité et droits de la personne
M. Hugues Kamga Wambo, Surintendant de l'éducation

Vous êtes par la présente convoqué-e à la

Réunion du : **Comité permanent en Éducation,
Équité, Diversité et Inclusion**

Date : **Le 19 septembre à 17 h 30 heures**

Lieu : Réunion Microsoft Teams
[Cliquez ici pour rejoindre la réunion](#)

COMITÉ PERMANENT EN ÉDUCATION, ÉQUITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION (CÉÉDI)

ORDRE DU JOUR

Rencontre N° 4

1. Appel des membres
2. Reconnaissance du territoire
3. Affaires courantes :
 - 3.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 3.2 Déclaration de conflit d'intérêts
 - 3.3 Adoption du procès-verbal de la **réunion extraordinaire N° 3** du 19 juin 2023
 - 3.4 Questions découlant du procès-verbal de la réunion **extraordinaire N° 3** du 19 juin 2023
4. Présentations
 - 4.1 Présentation sur les métiers spécialisés
 - 4.2 Bilan année 2 du programme d'accompagnateurs des élèves Noirs pour l'obtention du diplôme.
 - 4.3 Rapport de conformité de la politique n° 3,405 - Équité et éducation inclusive
5. Politiques
 - 5.1 Politique N° 3,101 Frais pour le matériel et activités d'apprentissage
6. Mise à jour de la NPP124; heures communautaires
7. Suggestions des membres du comité permanent en éducation, équité, diversité et inclusion
8. Mise à jour des organismes : Tour de table
9. Date de la prochaine rencontre se tiendra à 17 h 30 :
 - 14 novembre 2023
10. Levée de la réunion

Reconnaissance des Territoires

Nous, *membres du conseil scolaire Viamonde*, souhaitons remercier la terre qui nous accueille, nous abrite et nous nourrit. Nous soulignons également le rôle important que jouent la faune, la flore, l'eau et les minéraux dans notre vie.

Nous reconnaissons les traités, les ententes et qu'il y a des terres non-cédées couvrant l'ensemble des territoires sur lesquels les écoles du Conseil scolaire Viamonde se trouvent, et sommes reconnaissants de pouvoir travailler et vivre sur ces terres. **Nous vous invitons à reconnaître et à respecter le territoire sur lequel vous vous trouvez aujourd'hui.**

Nous exprimons notre gratitude envers les peuples des Premières Nations, les Métis et les Inuit qui prennent soin de ces territoires depuis des temps immémoriaux.

Ainsi, nous pouvons apprendre et prendre soin de cette terre avec les peuples autochtones, afin de nous assurer du bien-être de tous les êtres vivants partageant ses ressources, pour les générations à venir.

[Carte des traités et des réserves en Ontario | Ontario.ca](#)

[Carte de territoires: Native-land.ca | La terre de quels aïeux?](#)

NON-ADOPTÉ

**PROCÈS-VERBAL DE LA PREMIÈRE RENCONTRE EXTRAORDINAIRE N° 3 DU
COMITÉ PERMANENT EN ÉDUCATION, ÉQUITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION
(CÉÉDI) DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**

Le 19 juin 2023

Le comité permanent en éducation, équité, diversité et inclusion tient sa première rencontre extraordinaire le **19 juin 2023** de 17 h 30 à 18 h 49 par vidéoconférence sous la présidence de la Conseillère Ruszkowski.

Membres du Conseil présentes:

Mme Kristine Dandavino, Conseillère scolaire, CSViamonde
Mme Emmanuelle Richez, Conseillère scolaire, CSViamonde
Mme Anna-Karyna Ruszkowski, Conseillère scolaire, CSViamonde

Autre membre du Conseil présent :

M. David O'Hara, Conseiller scolaire

Représentante du comité consultatif de l'enfance en difficulté (CCED) présente

Mme Manoushka Aimable

**Représentante du comité de participation des élèves du Conseil scolaire
Viamonde (absente) :**

Mlle. Nour Alhuda Serhan, Élève à l'école secondaire de Lamothe-Cadillac

Représentant.e.s d'organismes présents :

Mme Chantal Léveillé, Représentante du *Réseau Femmes du sud-ouest de L'Ontario*
Mme Anne-Sophie Ruest-Paquette, Représentante de *FrancoQueer*
M. Jean-Sébastien Bay, Représentant de l'Association des Francophones de la
région de York

Représentant.e.s d'organismes absents :

Mme Mariam Hassan Dehye, Représentante du Centre de santé communautaire de
Hamilton, Niagara
Mme Yann Vivette Tsoigni, Représentante de l'*Institut Résiliences*
Mme Julie Jardel, Représentante du Centre francophone de Hamilton

Représentant.e.s de l'administration du Conseil scolaire Viamonde présent.e.s

Mme Corine Céline, Secrétaire de séances
Mme Shondra Mings, Agente en équité et droits de la personne
M. Hugues Kamga Wambo, Surintendant de l'éducation
M. Olivier St Maurice, Surintendant de l'éducation
M. Roland Desloges, Surintendant de l'éducation

Voici le lien pour accéder à la documentation de la réunion :

https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation_des_Comites/documents_reunion_extra_CEEDI_-_19_juin_2023.pdf

1. MOT DE BIENVENUE

La Conseillère Ruszkowski, présidente du comité permanent en éducation, équité, diversité et inclusion souhaite la bienvenue à tous.

2. RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES DES PEUPLES AUTOCHTONES

Mme Ruszkowski lit la reconnaissance des territoires des peuples autochtones.

3. ACCUEIL DES NOUVEAUX REPRÉSENTANT.ES DE LA COMMUNAUTÉ

M. Kamga, surintendant de l'éducation souhaite la bienvenue à tous.

Suite à l'envoi d'un appel d'intérêt aux divers organismes francophones, certains ont manifesté leur désir de participer au comité. M. Kamga présente les nouveaux membres qui se joindront au comité.

- Mme Chantal Léveillé, représentante du *Réseau Femmes du sud-ouest de L'Ontario*
- Mme Anne-Sophie Ruest-Paquette, représentante de *FrancoQueer*, elle remplacera M. Arnaud Beaudry.
- Mme Julie Jardel, représentante du Centre francophone de Hamilton
- M. Jean-Sébastien Bay, représentant de l'Association des Francophones de la région de York
- Mme Mariam Hassan Dehye, représentante du Centre de santé communautaire de Hamilton, Niagara
- Mme Yann Vivette Tsobgni, représentante de l'*Institut Résiliences*

Ensuite, chaque personne se présente à tour de rôle.

M. Jean-Sébastien Bay, représentant de l'Association des francophones de la région de York s'occupe principalement des programmes des nouveaux arrivants dans la région de York.

Mme Chantal Léveillé, représentante du *Réseau Femmes du sud-ouest de L'Ontario*, aide les femmes victimes aux violences domestiques et aussi aide les nouveaux arrivants à s'installer afin de trouver les ressources en français.

Mme Anne-Sophie Ruest-Paquette, représentante de *FrancoQueer et* responsable du programme jeunesse à FrancoQueer qui offre des services de sensibilisations, d'accompagnements et de consultations dans les milieux jeunesse afin de les rendre inclusifs et affirmatifs de la diversité sexuelle et du genre.

4. AFFAIRES COURANTES

4.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Conseillère Richez propose, appuyée par Conseillère Dandavino.

Que l'*Ordre du jour* soit adopté.

ADOPTÉE

4.2 DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucune déclaration de conflits d'intérêts

4.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION N° 2 DU 16 MAI 2023

Conseillère Richez, appuyée par Mme Dandavino propose :

Que le *Procès-verbal de la rencontre n° 2 du 16 mai 2023* soit adopté.

ADOPTÉE

4.4 QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION N° 2 DU 16 MAI 2023

Aucune question sur le procès-verbal de la réunion du 16 mai 2023.

5. POLITIQUES

5.1 Politique n° 3,104 - Tenue vestimentaire

M. St Maurice, surintendant de l'éducation présente l'ébauche de la politique n° 3,104 sur la tenue vestimentaire au comité. L'administration sollicite la rétroaction du comité avant l'envoi en consultation publique.

À la suite de l'approbation de la recommandation ci-dessous, la *Politique 3,104 Tenue vestimentaire* sera envoyée en consultation publique.

QUE le rapport en date du 19 juin 2023 intitulé *Politique n° 3,104 – Tenue vestimentaire – Envoi en consultation publique* soit reçu.

QUE le Comité approuve que la *Politique n° 3,104 – Tenue vestimentaire*, soit envoyée en consultation publique telle que présentée avec les modifications.

ADOPTÉES

5.2 Politique n° 3,405 - Équité et éducation inclusive

M. Kamga présente la politique au comité. Les modifications découlant de la rencontre du 16 mai sont présentées.

Après une période de discussion les recommandations ci-dessous ont été approuvées.

QUE le rapport en date du 19 juin 2023 intitulé « Politique n° 3,405 – Équité et éducation inclusive – Retour de la consultation publique » soit reçu.

QUE le comité recommande au Conseil l'approbation de la politique telle que présentée.

ADOPTÉES

6. SUGGESTIONS DES MEMBRES DU COMITÉ PERMANENT EN ÉDUCATION, ÉQUITÉ ET DIVERSITÉ

M. Desloges, surintendant de l'éducation fait une mise au point sur la question de la dernière rencontre au sujet des suggestions de la Conseillère Richez.

En ce qui concerne le sujet du langage, la Conseillère Richez a envoyé un courriel de ressource pour fin d'étude et le comité a été informé.

Sur les questions des thématiques, il a eu une présentation sur l'intervention physique lors de la dernière rencontre et dans la mesure du possible, d'autres présentations seront à l'ordre du jour des prochaines rencontres du CÉÉDI.

Les suggestions suivantes sont prises en note : plus d'information sur les métiers, les interventions physiques, langages non genrés, et les activités parascolaires au sein des écoles.

Mme Anne-Sophie Ruest-Paquette, représentante de *FrancoQueer* mentionne le besoin d'outiller pour les parents et les tutrices, sur la diversité sexuelle et de genre et la sensibilisation pour favoriser le respect des personnes arc-en-ciel.

M. Kamga ajoute qu'il y aura des rencontres organisées avec les parents pour aborder cette thématique.

La Présidente du Comité Mme Ruszkowski propose d'informer le comité à la prochaine rencontre qu'elles sont les outils utilisés pour aider les familles.

La Conseillère Richez propose d'envoyer le libellé du mandat du comité CÉÉDI, afin que les nouveaux membres soient informés sur les questions d'apprentissage, sportifs et culturels qui peuvent être abordés lors des rencontres.

L'administration prend note d'assurer le suivi en ce qui concerne les ateliers pour les parents.

7. MISE À JOUR DES ORGANISMES : TOUR DE TABLE

Ce point a été discuté en début de réunion.

8. DATES DES RENCONTRES DU CÉÉDI 2023-2024

M. Kamga présente le calendrier des dates de rencontre du CÉÉDI pour 2024. Il précise un conflit pour le mois de novembre, la rencontre se tiendra le 14 novembre au lieu du 7 novembre.

Conseillère Richez, appuyée par Conseillère Dandavino, propose :

QUE le rapport en date du 19 juin 2023 intitulé « *Calendrier des rencontres du CÉÉDI pour l'année 2023-2024* » soit reçu.

ADOPTÉE

9. DATES DES PROCHAINES RENCONTRES POUR 2023

Le comité prend connaissance des propositions de dates des rencontres pour l'année 2023. Les réunions se tiendront sur TEAMS à partir de 17 h 30 aux dates ci- dessous :

- mardi 19 septembre 2023
- mardi 14 novembre 2023.

10. LEVÉE DE LA RÉUNION

À 18 h 49, l'ordre du jour étant épuisé, Conseillère Dandavino, appuyée par Conseillère Richez propose :

***QUE** la réunion soit levée.*

ADOPTÉE

M. Hugues Kamga
Surintendant de l'éducation

Mme Anna-Karyna Ruszkowski
Présidente du Comité CÉÉDI

Le 19 septembre 2023

AUX MEMBRES DU COMITÉ ÉDUCATION, ÉQUITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION (CÉÉDI)

Objet : Programme d'appui à la réussite des élèves Noirs (PAREN) – Bilan des activités année 2

Préambule

Au printemps 2021, le ministère de l'Éducation a approché le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) pour sonder son intérêt à participer au programme pilote « d'accompagnateurs des élèves noirs pour l'obtention du diplôme » (le Programme).

Allié indispensable de la réussite et du bien-être collectifs de tous les élèves et plus particulièrement de ceux historiquement marginalisés, c'est avec enthousiasme que Viamonde a accepté de participer à cette initiative donc l'objectif principal est « d'offrir aux élèves noirs un soutien intensif et adapté à leur culture afin d'améliorer leur bien-être et leur réussite scolaire ».

Actuellement en Ontario, 21 conseils scolaires financés par les fonds publics offrent le Programme.

Le Programme est une initiative pilote de quatre ans (2021-2022 à 2024-2025) offert dans les écoles secondaires Jeunes sans frontières à Brampton et Étienne Brûlé à Toronto.

Raison d'être du programme

Les données probantes montrent que les élèves noirs sont confrontés à un racisme systémique et à des obstacles à la réussite scolaire. Le Programme est donc une réponse aux disparités existantes entre les indicateurs de réussite et de bien-être scolaire des élèves noirs et racisés par rapport aux autres sous-groupes d'élèves à travers la fourniture d'un soutien exhaustif et culturellement adapté.

Les accompagnateurs travaillent dans les écoles ciblées pour appuyer les élèves noirs :

- à affirmer leur identité et leur culture au moyen de méthodes pédagogiques culturellement adaptées,
- en leur servant de mentors, de conseillers et de soutien auprès des membres du personnel scolaire et de leur famille,
- dans leur apprentissage, leur réussite et leur bien-être à travers une collaboration étroite entre les membres du personnel, leur famille et la communauté,
- en établissant un plan qui aidera à les garder motivé durant les interruptions de classes ordinaires,
- en créant en collaboration avec l'équipe-école une vision et un plan à long terme pour eux,
- en décelant des obstacles individuels et systémique à la motivation, à l'apprentissage et au bien-être et en recherchant des moyens de les résoudre,

- en créant des espaces où les élèves peuvent parler de leurs expériences dans le but d'établir des relations de confiance avec l'équipe-école,
- en facilitant l'accès aux soutiens scolaires, aux ressources communautaires et l'aiguillage vers ceux-ci.

Résultats attendus

Il est attendu que la mise en œuvre du Programme contribue dans l'immédiat à l'atteinte des résultats suivants pour les élèves participants :

- que les élèves se sentent plus motivés à l'école;
- que les élèves se sentent mieux appuyés dans l'atteinte de leurs objectifs scolaires;
- que les élèves voient dans les accompagnateurs pour l'obtention du diplôme une ressource utile;
- que les élèves soient plus motivés à être assidus à l'école et à obtenir leur diplôme.

À plus long terme, il est attendu que le Programme produit les résultats suivants pour les élèves participants :

- une assiduité accrue;
- une augmentation du nombre de crédits accumulés et de la réussite scolaire;
- une participation et un bien-être accrus des élèves.

Vous trouverez à l'annexe 1 du présent rapport, le bilan des activités de l'année 1 du Programme au sein du Conseil.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 19 septembre 2023 « Programme d'accompagnateurs des élèves noirs pour l'obtention du diplôme – Bilan des activités année 2 » soit reçu.

Préparé et présenté par :

Le surintendant de l'Éducation,

Hugues Kamga Wambo

Programme d'appui à la réussite des élèves Noirs

Bilan de l'année 2

Plan stratégique Viamonde 2021 - 2025

ORIENTATION STRATÉGIQUE 1

Des élèves épanouis et engagés

STRATÉGIE 1

Déployer des outils et des approches qui favorisent le plein épanouissement des élèves.

STRATÉGIE 2

Former des citoyennes et des citoyens du monde responsables et respectueux de la diversité.

STRATÉGIE 3

Rendre l'offre scolaire et parascolaire francophone plus diversifiée et accessible.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 2

Une organisation à l'écoute, performante et innovante

STRATÉGIE 4

Préconiser une planification concertée axée sur l'efficacité et l'écoresponsabilité.

STRATÉGIE 5

Accroître la capacité de recruter et de retenir un personnel épanoui, qualifié et compétent.

STRATÉGIE 6

Offrir des environnements modernes propices à l'apprentissage et à l'innovation pédagogique.

STRATÉGIE 7

Appuyer le personnel des écoles avec des services adaptés aux besoins locaux.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 3

Un carrefour francophone accueillant et ouvert sur ses communautés

STRATÉGIE 8

Encourager l'engagement et la participation des familles.

STRATÉGIE 9

Tisser des liens de collaboration qui soutiennent la vitalité et la visibilité de la communauté francophone.

STRATÉGIE 10

Cultiver l'équité et l'inclusion, et valoriser la diversité.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 4

Une gouvernance responsable

STRATÉGIE 11

S'acquitter de nos responsabilités vis-à-vis de nos communautés et de nos partenaires avec rigueur et diligence.

STRATÉGIE 12

Veiller à la transparence, à l'équité, à l'efficacité et à la redevabilité dans le déploiement des ressources humaines, matérielles et financières.

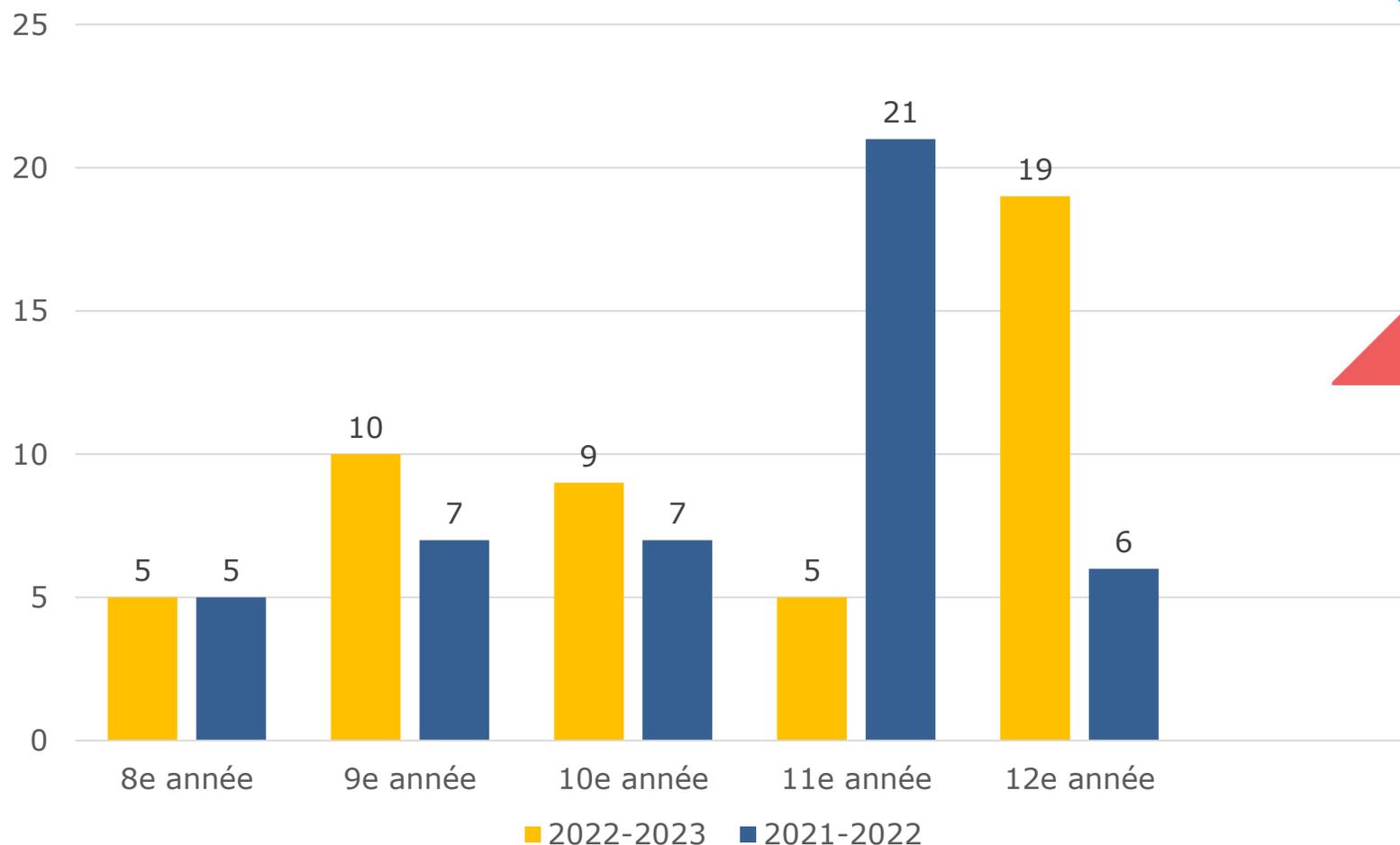
STRATÉGIE 13

Promouvoir un climat positif qui soutient le rendement et le bien-être des élèves et du personnel.



Profil scolaire des élèves du Programme par année d'étude

Nombre d'élèves participants



Services offerts aux élèves

Références des élèves par:

- Recommandation des enseignants.
- Recommandation de la direction.
- Recommandation de l'équipe de la réussite.
- Demande faite par certains parents.
- Participation volontaire de certains élèves.

Raisons de la référence

- Assiduité
- Soutien académique
- Engagement scolaire
- Comportement

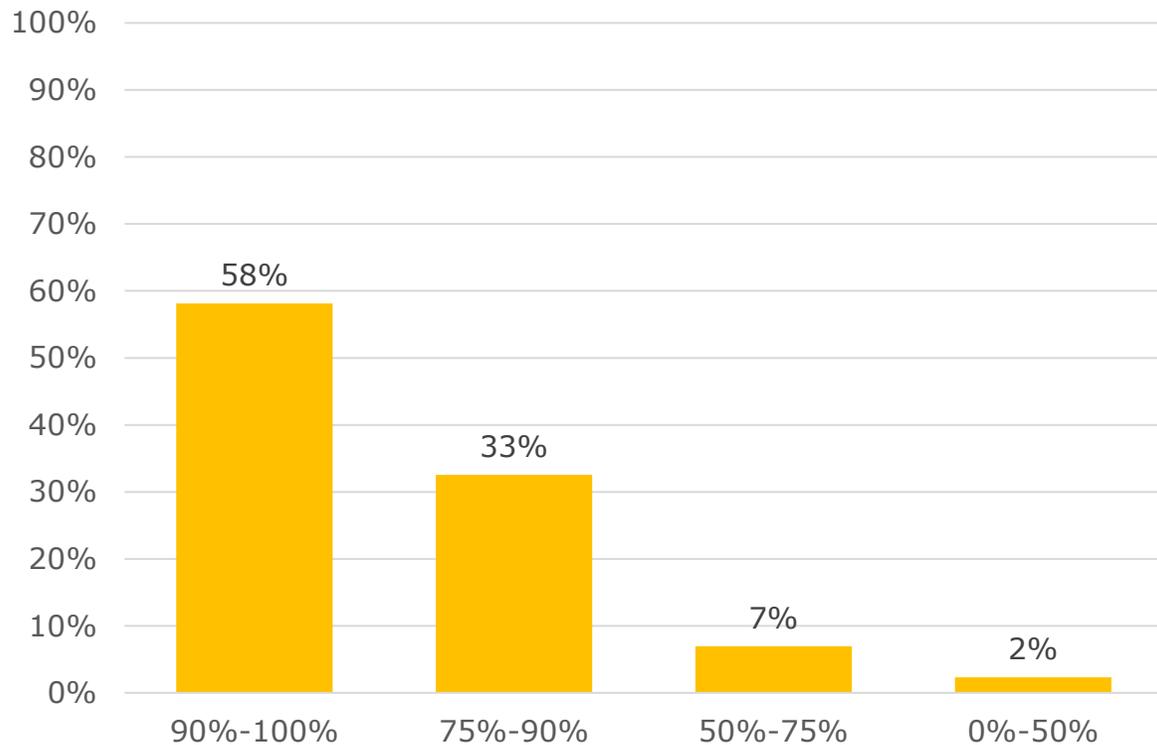
Services offerts aux élèves

Type de soutien offert

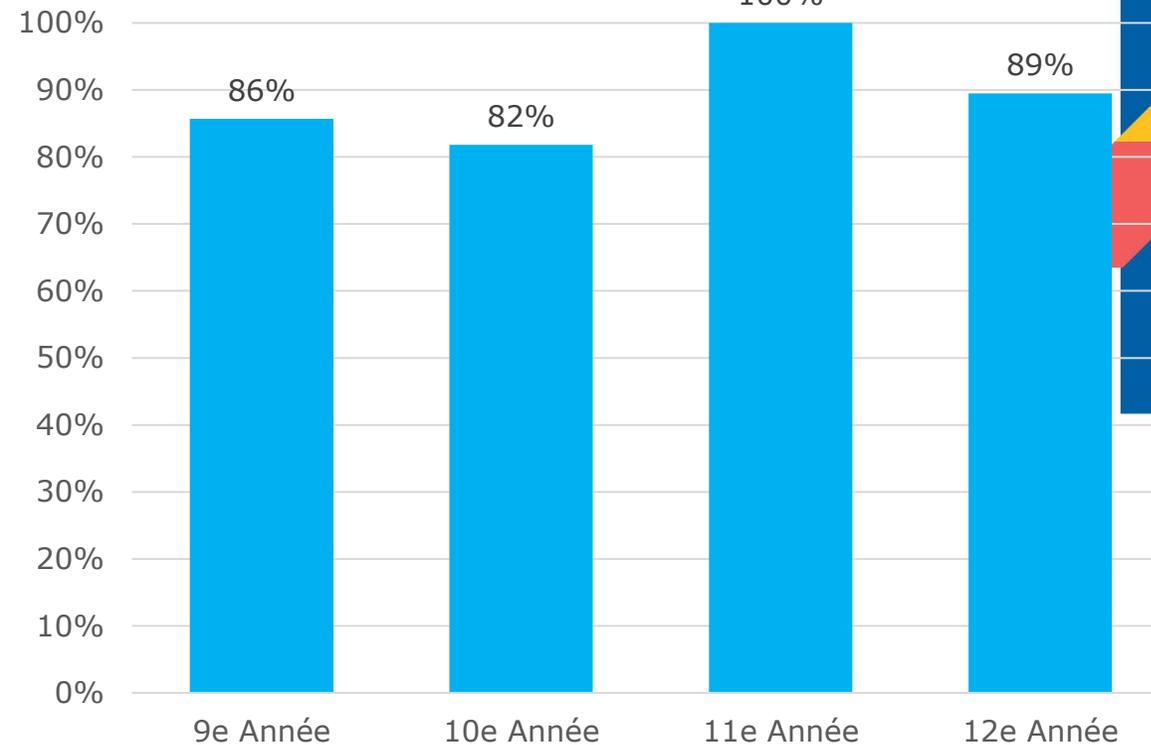
- Appui avec les services de counseling scolaires (travail social, santé mentale)
- Affirmation positive de l'identité et la culture
- Tutorat après l'école
- Développement de stratégies pour améliorer l'assiduité
- Programme sportif avant et après l'école
- Transition vers le post secondaire
- Gestion des enjeux familiaux
- Appui au cheminement de carrière et à la recherche d'emploi
- Soutien à l'obtention des heures de bénévolat ou la recherche d'emplois d'été
- Aiguillant vers les ressources communautaires
- Amélioration de la relation famille – école
- Aiguillage dans la sélection des cours et programme
- Soutien alimentaire

Quelques Indicateurs

Assiduité des élèves du programme



Accumulation de crédits



Vulgarisation du programme dans les écoles nourricières



Célébration du mois de l'histoire des noirs



Conférences

La Diversité, l'Équité et l'Inclusion dans le Monde et les Sport

Créer des Espaces Sûr et Courageux : Les Microagressions

Les Mots P : Pouvoir - Privilège



Activités

Concours oratoires

Foire collégiale

Discussions



Camp d'été STIM 2023

CAMP D'ÉTÉ STIM

DU 4 AU 28 JUILLET
DE 8 H 30 À 15 H 30

Le Conseil scolaire Viamonde organise un camp d'été pour développer le leadership et les compétences de base liées aux sciences, à la technologie, à l'ingénierie et aux mathématiques (STIM), des élèves noirs ou racialisés. Les élèves participants consacreront la moitié de leur journée à l'exploration des STIM, et l'autre, à différentes activités de leadership, sportives, culturelles et aux sorties éducatives ou de loisirs.

- Gratuit pour les élèves du Conseil scolaire viamonde
- Pour les élèves de 7^e-9^e années
- Deux lieux : ÉS Etienne-Brûlé (Toronto) et ÉS Jeunes sans frontières (Brampton)
- Transport fourni



Inscriptions à
etiennebrule@csviamonde.ca ou
jeunessansfrontieres@csviamonde.ca
avant le 5 juin.



le 19 septembre 2023

AUX MEMBRES DU COMITÉ ÉDUCATION, ÉQUITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION (CÉÉDI)

OBJET : NPP 119 -Équité et éducation inclusive Rapport de conformité

Préambule

En conformité avec le plan de vérification interne du conseil scolaire Viamonde (le Conseil) pour l'année scolaire 2022-2023, l'équipe provinciale de vérification interne (ÉPVI) a initié la vérification de conformité d'une exigence réglementaire pour les douze (12) conseils scolaires de langue française de l'Ontario.

Suite à la priorisation des exigences par l'ensemble des conseils scolaires, l'exigence avec le niveau de priorité le plus élevé était celle qui porte sur la Note Politiques Programmes 119 - Élaboration et mise en œuvre de politiques d'équité et d'éducation inclusive dans les écoles de l'Ontario¹.

En conformité au Règlement 361/10, ce mandat vient appuyer le comité de vérification dans son rôle de surveillance concernant les questions de conformité ainsi que la direction de l'éducation et des agents de supervision du conseil qui doivent rendre compte périodiquement sur la conformité et confirmer que les exigences législatives ont été remplies.

Situation actuelle

L'équipe du Conseil à collaborer avec l'équipe provinciale de vérification interne pour passer en revue ses pratiques au regard de la NPP 119.

Vous trouverez en annexe au présent rapport le Rapport de conformité - PPN119 (Rapport CV) et une présentation qui résume les principaux constats.

II EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 19 septembre intitulé « PPN 119 -Équité et éducation inclusive Rapport de conformité » soit reçu.

¹ Ministère de l'éducation de l'Ontario [Politique/Programmes Note 119 | Éducation en Ontario : Directives en matière de politiques et de programmes](#) (avril 2013)



Présenté et préparé par :

L'agente en équité et droits de la personne

Shondra Mings

Annexes

A – Rapport de conformité - PPN119 (Rapport CV)

B – Présentation sur le rapport de conformité - PPN119

PPN 119 - Équité et éducation inclusive

Rapport de conformité

Conseil scolaire Viamonde

Juillet 2023



ÉQUIPE PROVINCIALE DE
VÉRIFICATION INTERNE
des conseils scolaires de langue française de l'Ontario

Table des matières

1. Contexte
2. Objectif, portée et approche
3. Attentes
4. Barème d'évaluation
5. Conclusion
6. Énoncé d'assurance et limites
7. Restrictions sur l'utilisation du rapport
8. Constatations
9. Opportunités d'amélioration



1. Contexte

La mission des conseils scolaires est d'offrir une éducation et de mettre en place les conditions propices et l'environnement adéquat pour fournir à chaque élève une éducation de haute qualité qui lui permettra de réussir, autant à l'école que dans sa vie future. Un lieu d'apprentissage équitable et inclusif est essentiel à la réussite et au bien-être des élèves.

À travers la Loi sur l'éducation de l'Ontario, le ministère de l'Éducation a émis la *Politique/Programmes Note 119* *Élaboration et mise en œuvre de politiques d'équité et d'éducation inclusive dans les écoles de l'Ontario* (PPN 119) et des lignes directrices pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques d'équité et d'éducation inclusive dans les écoles de l'Ontario afin d'appuyer les conseils scolaires dans l'établissement de stratégies d'équité et d'éducation inclusive, de rendement des élèves et de climats positifs.



2. Objectif, portée et approche



L'objectif du mandat est de fournir une évaluation indépendante sur la conformité du cadre de fonctionnement et des pratiques du conseil scolaire à la PPN 119.



Le mandat de conformité a couvert les principales activités, pratiques et processus en lien avec la PPN 119 au sein du conseil scolaire et ses écoles pour la période s'échelonnant entre le 1er septembre 2022 et le 31 janvier 2023.



L'approche utilisée incluait:

- La revue et l'analyse des éléments pertinents du cadre de fonctionnement associés à l'équité et l'éducation inclusive, notamment les politiques et directives administratives du conseil scolaire, de même que le plan de mise en œuvre; et,
- La collecte d'information et de données au moyen de recueil de documents et de discussions avec le responsable du processus afin d'apprécier les procédures et les pratiques courantes du conseil scolaire et des écoles.

Les étapes suivantes ont été effectuées en vue d'offrir des opportunités d'amélioration en vue d'optimiser le cadre de fonctionnement et les pratiques du conseil scolaire sur les aspects inclus dans la portée de ce mandat.



3. Attentes

Les attentes qui ont permis de conclure et de formuler nos observations en rapport avec la conformité à la PPN 119 reposent sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques d'équité et d'éducation inclusive avec une ligne directrice sur les adaptations pour diverses religions et qui reprennent les huit domaines d'intervention suivants¹:

- | |
|---|
| 1. Les politiques, programmes, lignes directrices et pratiques |
| 2. Le leadership collectif et engagé |
| 3. Les relations communautaires dans le milieu scolaire |
| 4. Le caractère inclusif du curriculum et des pratiques d'évaluation |
| 5. Les adaptations pour diverses religions |
| 6. Le climat scolaire et la prévention de la discrimination et du harcèlement |
| 7. L'apprentissage professionnel |
| 8. La responsabilité et la transparence |

¹ Source: <https://www.ontario.ca/fr/document/education-en-ontario-directives-en-matiere-de-politiques-et-de-programmes/politiqueprogrammes-note-119>



4. Barème d'évaluation

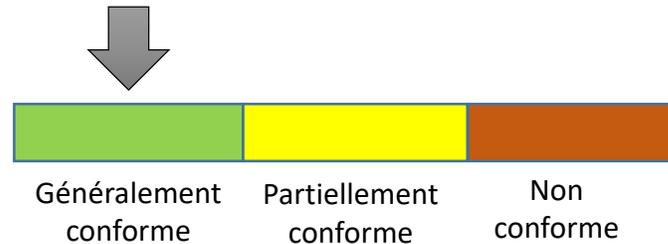
Résultat	Descriptif
Généralement conforme (GC)	Les risques principaux sont atténués par des contrôles qui sont, dans l'ensemble, bien conçus et qui fonctionnent efficacement. Les pratiques sont conformes aux attentes de façon générale. Les constats portent sur des faiblesses mineures ou suggèrent des améliorations mineures à apporter ou qui visent l'amélioration selon les meilleures pratiques opérationnelles.
Partiellement conforme (PC)	Pour un ou pour plusieurs des risques principaux, les contrôles n'existent pas, ne sont pas bien conçus ou ne fonctionnent pas efficacement. Les pratiques sont partiellement conformément aux attentes. Un ou plusieurs des constats, individuellement ou collectivement, pourraient avoir une incidence significative sur les processus. Des améliorations modérées sont requises.
Non conforme (NC)	Pour plusieurs des risques principaux, les contrôles n'existent pas, ne sont pas bien conçus ou ne fonctionnent pas efficacement, conduisant à un risque résiduel significatif dans le processus sous contrôle. Les pratiques ne sont pas conformes aux attentes de façon générale. Des mesures correctives importantes rapides sont nécessaires.
Non évalué (NÉ)	Le sujet n'a pas fait l'objet d'évaluation, ne s'applique pas, ou ne peut faire l'objet de vérification puisqu'il est inconnu ou impossible à évaluer.



5. Conclusion



En se basant sur notre travail d'audit, l'évaluation globale de votre conseil scolaire est:



Les opportunités d'améliorations formulées dans le présent rapport ont pour but d'appuyer l'administration du Conseil scolaire Viamonde dans son processus d'amélioration continue de ses pratiques



Voici un aperçu des évaluations globale pour l'ensemble des douze conseils scolaires de langue française de l'Ontario:

GC	PC	NC
4	8	-



6. Énoncé d'assurance et limites



Nos travaux de vérification ont été effectués conformément aux *Normes internationales pour la pratique professionnelle de vérification interne de l'Institut des vérificateurs internes*. Ils ont inclus des entrevues avec le responsable du processus du conseil scolaire, la prise de connaissance et l'analyse des documents pertinents et l'obtention des évidences suffisantes permettant de fournir une assurance limitée sur la conformité du cadre de fonctionnement et des pratiques en lien avec la PPN 119.



Cette vérification n'a pas pour but de confirmer la légalité ni l'efficacité du cadre de fonctionnement et des pratiques en matière d'équité et d'éducation inclusive du conseil scolaire.



7. Restrictions sur l'utilisation du rapport

Les résultats de la vérification sont basés sur les renseignements qui ont été mis à notre disposition pour accomplir notre travail. Nous n'émettons pas d'opinion quant à l'exhaustivité et au caractère actuel de ces renseignements. Notre rapport de vérification est confidentiel et destiné à l'usage des personnes et des membres de l'administration interne du conseil scolaire, de son comité de vérification, et des membres du conseil. Nous n'assumons aucune responsabilité pour les conséquences encourues par le conseil scolaire, ses conseillers et conseillères, ses administratrices et administrateurs, dirigeantes et dirigeants, membres du personnel ou par tout autre partie, en raison de la circulation, la publication, la reproduction ou l'utilisation de ce rapport.



8. Constatations

Nos travaux ont permis de conclure qu'en général, le conseil scolaire est conforme à la PPN 119 et a mis en place un cadre de fonctionnement et de bonnes pratiques en matière d'équité et d'éducation inclusives. Elles portent principalement sur :

- La définition et l'affichage sur le site web du conseil scolaire de la politique et la directive administrative 3.15 Équité et éducation inclusive, incluant les directives pour les accommodements pour diverses religions, et ce, en lien avec la Stratégie et les huit domaines d'intervention de la PPN 119;
- La définition d'un outil d'application des principes d'équité à l'élaboration et à la révision des politiques et procédures;
- La mise en place d'un Comité permanent en éducation, équité, diversité et inclusion avec un mandat défini;
- La mise en œuvre de bonnes pratiques d'emploi positives;
- L'animation de plusieurs formations incluant des études de cas portant sur diverses thématiques pour le personnel, les membres du Conseil, les parents et les élèves;
- La mise en place des clubs de justice sociale et d'alliances dans certaines écoles;
- L'établissement de partenariats avec des organismes communautaires crédibles pour fins de consultations, appui avec la programmation, offre de formations/ressources/guides/ateliers;
- La mise en place de programmes d'études et de pratiques d'évaluation qui favorisent la réussite scolaire des élèves comme les mois de sensibilisation appuyés par des ressources pédagogiques et des activités;
- L'évaluation de l'équité sur place dans toutes les écoles avec l'appui d'une feuille de contrôle;
- La mise en place d'un outil de dénonciation anonyme pour rapporter toutes formes d'incidents et l'administration d'un sondage anonyme sur le climat scolaire auprès des élèves, du personnel et des parents; et,
- L'établissement des plans d'amélioration et d'équité pour le Conseil et les écoles.

La revue a également identifié des opportunités d'amélioration permettant d'optimiser les pratiques en place.



9. Opportunités d'amélioration

Les membres de l'administration démontrent un souci d'amélioration continue des pratiques en place. Les opportunités d'amélioration font partie des observations relevées lors de nos travaux et viennent appuyer les cibles d'amélioration spécifiques des pratiques en matière d'équité et d'éducation inclusive au conseil scolaire. Ils portent principalement sur :

- L'élaboration d'un outil permettant d'encadrer, de coordonner à l'échelle du conseil scolaire et de monitorer les huit domaines d'intervention qui se retrouvent dans la directive administrative 3,15 Équité et éducation inclusive;
- L'utilisation d'un outil d'analyse qui permettrait de revoir et assurer que les principes d'équité et d'éducation inclusive sont appliqués dans les programmes et les pratiques du conseil scolaire;
- L'occasion pour les cadres de participer à des initiatives de leadership;
- La revue des structures des comités et des partenariats afin d'assurer qu'elles reflètent les principes d'équité et d'éducation inclusive et s'assurer que les intérêts et les besoins de tous les groupes soient représentés;
- L'élaboration des plans de formations pour le personnel, les membres du Conseil, les élèves et les parents basés sur des données probantes; et,
- La communication à la communauté scolaire sur la réalisation des objectifs en matière d'équité et d'éducation inclusive.





ÉQUIPE PROVINCIALE DE
VÉRIFICATION INTERNE
des conseils scolaires de langue française de l'Ontario

PPN 119 -Équité et éducation inclusive

Rapport de conformité

Préparé par l'Équipe provinciale de vérification interne (ÉPVI)

Réunion du Comité permanent en Éducation, Équité, Diversité et Inclusion du
Conseil scolaire Viamonde

le 19 septembre 2023

Un aperçu

1. Contexte
2. Objectif, portée et approche
3. Constatations
4. Opportunités d'amélioration

PPN 119 - Équité et éducation inclusive

Rapport de conformité

Conseil scolaire Viamonde

Juillet 2023



Objectif, porté et approche

Objectif:

- Fournir une évaluation indépendante sur conformité du cadre de fonctionnement et des pratiques du conseil scolaire à la PPN 119

Le mandat:

- Réviser les principales activités, pratiques et processus en lien avec la PPN 119 au sein du Conseil et ses écoles pour la période s'échelonnant entre le 1^{er} septembre 2022 et le 31 janvier 2023.

L'approche utilisée incluait:

- La revue et l'analyse des éléments pertinents du cadre de fonctionnement associés à l'équité et l'éducation inclusive, notamment les politiques et directives administratives du conseil scolaire, de même que le plan de mise en œuvre; et,
- La collecte d'information et de données au moyen de recueil de documents et de discussions avec le responsable du processus afin d'apprécier les procédures et les pratiques courantes du conseil scolaire et des écoles.

Contexte

- Suite à la priorisation des exigences par l'ensemble des conseils scolaires, l'exigence avec le niveau de priorité le plus élevé est celle qui porte sur la PPN 119 - Élaboration et mise en œuvre de politiques d'équité et d'éducation inclusive dans les écoles de l'Ontario.
- À travers la Loi sur l'éducation de l'Ontario, le ministère de l'Éducation a émis la *Politique/Programmes Note 119 Élaboration et mise en œuvre de politiques d'équité et d'éducation inclusive dans les écoles de l'Ontario* (PPN 119) et des lignes directrices pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques d'équité et d'éducation inclusive dans les écoles de l'Ontario afin d'appuyer les conseils scolaires dans l'établissement de stratégies d'équité et d'éducation inclusive, de rendement des élèves et de climats positifs.

Exemples des éléments fournis à l'équipe de vérification

- Sondage du climat scolaire
 - Matrice des questions
 - Guide administration pour le sondage du climat scolaire
- Équité et éducation inclusive
 - Plan de consultation
- Sondage du climat scolaire
 - Matrice des questions
 - Guide administration pour le sondage du climat scolaire
- Exemples des présentations sur l'équité et droits de la personne fourni aux membres du personnel
- Liste des ententes avec les partenariats communautaires
- Politique 5, 101 Recrutement, sélection, embauche et promotion du personnel
- Politique 5, 203 Harcèlement et discrimination en milieu de travail et d'apprentissage
- Exemples de ressources créées par les services pédagogiques

8 domaines examinés

1. Les politiques, programmes, lignes directrices et pratiques
2. Le leadership collectif et engagé
3. Les relations communautaires dans le milieu scolaire
4. Le caractère inclusif du curriculum et des pratiques d'évaluation
5. Les adaptations pour diverses religions
6. Le climat scolaire et la prévention de la discrimination et du harcèlement
7. L'apprentissage professionnel
8. La responsabilité et la transparence

¹ Source: <https://www.ontario.ca/fr/document/education-en-ontario-directives-en-matiere-de-politiques-et-de-programmes/politiqueprogrammes-note-119>

Barème d'évaluation

Résultat	Descriptif
Généralement conforme (GC)	Les risques principaux sont atténués par des contrôles qui sont, dans l'ensemble, bien conçus et qui fonctionnent efficacement. Les pratiques sont conformes aux attentes de façon générale. Les constats portent sur des faiblesses mineures ou suggèrent des améliorations mineures à apporter ou qui visent l'amélioration selon les meilleures pratiques opérationnelles.
Partiellement conforme (PC)	Pour un ou pour plusieurs des risques principaux, les contrôles n'existent pas, ne sont pas bien conçus ou ne fonctionnent pas efficacement. Les pratiques sont partiellement conformément aux attentes. Un ou plusieurs des constats, individuellement ou collectivement, pourraient avoir une incidence significative sur les processus. Des améliorations modérées sont requises.
Non conforme (NC)	Pour plusieurs des risques principaux, les contrôles n'existent pas, ne sont pas bien conçus ou ne fonctionnent pas efficacement, conduisant à un risque résiduel significatif dans le processus sous contrôle. Les pratiques ne sont pas conformes aux attentes de façon générale. Des mesures correctives importantes rapides sont nécessaires.
Non évalué (NÉ)	Le sujet n'a pas fait l'objet d'évaluation, ne s'applique pas, ou ne peut faire l'objet de vérification puisqu'il est inconnu ou impossible à évaluer.

¹ Source: <https://www.ontario.ca/fr/document/education-en-ontario-directives-en-matiere-de-politiques-et-de-programmes/politiqueprogrammes-note-119>

Constatations

Le conseil scolaire est conforme à la PPN 119 et a mis en place un cadre de fonctionnement et de bonnes pratiques en matière d'équité et d'éducation inclusive. Elles portent principalement sur:

- La définition et l'affichage sur le site web du conseil scolaire de la politique et la directive administrative 3.15 Équité et éducation inclusive, incluant les directives pour les accommodements pour diverses religions, etc, en lien avec la Stratégie et les huit domaines d'intervention de la PPN119;
- La définition d'un outil d'application des principes d'équité l'élaboration et à la révision des politiques et procédures;
- La mise en place d'un Comité permanent en éducation, équité. diversité et inclusion avec un mandat défini;
- La mise en œuvre de bonnes pratiques d'emploi positives;
- L'animation de plusieurs formations incluant des études de cas portant sur diverses thématiques pour le personnel, les membres du Conseil, les parents et les élèves;
- La mise en place des clubs de justice sociale et d'alliances dans certaines écoles;
- L'établissement de partenariats avec des organismes communautaires crédibles pour fins de consultations, appui avec la programmation, offre de formations/ressources/guides/ateliers;
- La mise en place de programmes d'études et de pratiques d'évaluation qui favorisent la réussite scolaire des élèves comme les mois de sensibilisation appuyés par des ressources pédagogiques et des activités;
- L'évaluation de l'équité sur place dans les écoles avec l'appui d'une feuille de contrôle;
- La mise en place d'un outil de dénonciation anonyme pour rapporter toutes formes d'incidents et l'administration d'un sondage anonyme sur le climat scolaire auprès des élèves, du personnel et des parents;
et,
- L'établissement des plans d'amélioration et d'équité pour le Conseil et les écoles.

Opportunités d'amélioration

- L'élaboration d'un outil permettant d'encadrer, de coordonner à l'échelle du conseil scolaire et de monitorer les huit domaines d'interventions qui se retrouvent dans la direction administrative 3, 15 Équité et éducation inclusive
- L'utilisation d'un outil d'analyse qui permettrait de revoir et assurer que les principes d'équité et d'éducation inclusive sont appliqués dans les programmes et les pratiques du conseil scolaire;
- L'occasion pour les cadres de participer à des initiatives de leadership;
- La revue des structures des comités et des partenariats afin d'assurer qu'elles reflètent les principes d'équité et d'éducation inclusive et s'assurer que les intérêts et les besoins de tous les groupes soient représentés;
- L'élaboration des plans de formations pour le personnel, les membres du Conseil, les élèves et les parents basés sur des données probantes; et,
- La communication à la communauté scolaire sur la réalisation des objectifs en matière d'équité et d'éducation inclusive.

Prochaines étapes

- Présentation du rapport au Comité de vérification du Conseil
- Révision du rapport par les différentes parties prenantes au sein du Conseil scolaire afin de déterminer les prochaines étapes
- Intégration de certaines des meilleures pratiques au cours de l'année scolaire 2023-2024

Le 19 septembre 2023

AU COMITÉ ÉDUCATION, ÉQUITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION (CÉÉDI)

OBJET : Consultation - Politique révisée 3,101 – Frais pour le matériel et les activités d'apprentissage

Préambule

Tel que stipulé dans la Politique 1,20 Gouvernance - Comités du Conseil / Comités permanents, le comité est responsable d'appuyer le Conseil dans l'élaboration et la révision des ébauches de politiques et d'en examiner leur incidence.

Situation actuelle

Conformément au cycle de révision des politiques du Conseil qui a été établi à quatre ans, la politique 3,101 – Frais pour le matériel et les activités d'apprentissage a été revue et vous est présentée pour rétroaction (annexe A).

Les directives administratives sont également en annexe B, à titre de renseignement.

À la suite de la rétroaction du comité, la politique sera finalisée et la version définitive de celle-ci sera présentée à une prochaine réunion du Conseil aux fins d'approbation, de diffusion et de mise en vigueur.

II EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 19 septembre 2023 « Consultation - Politique révisée 3,101 – Frais pour le matériel et les activités d'apprentissage » soit reçu.

QUE le comité recommande au Conseil l'approbation de la politique telle que présentée.

Présenté et préparé par :

La surintendance de l'éducation

Hugues Kamga

Annexes

A – Politique 3,101 – Frais pour le matériel et les activités d'apprentissage

B – Directive administrative 3,101 – Frais pour le matériel et les activités d'apprentissage

ÉCOLES – ADMINISTRATION ET FINANCES**FRAIS POUR LE MATÉRIEL ET
LES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE**
Approuvée le 25 novembre 2011

Révisée le ~~28 février 2020~~ 2219 septembre 2023
Prochaine révision en ~~2027-23-2028~~ 24

Page 1 de 2

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) offre gratuitement le matériel scolaire aux élèves suivant un programme régulier de jour dans les écoles afin de répondre aux attentes du curriculum de l'Ontario.

ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Le Conseil met en œuvre la *ligne directrice sur les frais pour le matériel et les activités d'apprentissage* telle qu'elle a été établie par le ministère de l'Éducation ~~en 2011~~. Cette ligne directrice établit la norme provinciale sur laquelle le Conseil s'est basé pour élaborer cette politique. Le Conseil veille à ce que les programmes et les activités soient équitables, diversifiés et inspirantes dans les écoles et répondent aux aspirations des élèves qu'il dessert. ~~jeunes sur notre territoire.~~

PRINCIPES DIRECTEURS

~~Tout Chaque~~ élève résident a le droit de fréquenter une école sans paiement de frais¹ ~~_si elle ou il se qualifie comme étant un élève résident.~~ De façon générale, aucun frais n'est imposé pour les programmes de jour répondant aux attentes du curriculum. Les montants servant à couvrir les frais liés aux activités et au matériel destinés à l'éducation élémentaire et secondaire sont fournis aux écoles par le biais de leurs budgets annuels.

Lorsqu'une école, appuyée par sa communauté, décide d'offrir des activités ou des programmes enrichis ou facultatifs, il peut arriver que les parents soient sollicités afin de fournir de leur temps, de l'argent ou du matériel pour soutenir ces programmes ou activités. Lorsqu'il y a imposition de frais, ceux-ci doivent être réduits autant que possible afin que tous les élèves puissent participer aux programmes et aux activités, quelle que soit leur situation financière.

L'imposition des frais peut aussi être appropriée si le Conseil ou l'école décide d'offrir du matériel d'apprentissage complémentaire à celui du programme de base. Lorsque l'imposition de frais s'avère appropriée, ceux-ci doivent être réduits autant que possible afin que tous les élèves puissent participer aux programmes et aux activités, quelle que soit leur situation financière.

LIENS – POLITIQUES CONNEXES

Politique et directives administratives 3,100 – Gestion des fonds d'école

¹Le recouvrement des frais liés au remplacement ou à la réparation de matériel perdu ou endommagé comme les manuels scolaires, les livres de bibliothèque, les fournitures de cours de musique ou de sciences ou tout autre matériel prêté peut être exigé. Il ne doit pas excéder le coût de remplacement ou de réparation.

ÉCOLES – ADMINISTRATION ET FINANCES

**FRAIS POUR LE MATÉRIEL ET
LES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE**

Approuvée le 25 novembre 2011

Révisée le ~~28 février 2020~~22~~19~~ septembre 2023

Prochaine révision en 2027-23-2028~~24~~

Page 2 de 2

Politique et directives administratives 2,306 – Activités de financement

[Politique et directive administratives 3,202 - Sorties éducatives-](#)

ÉCOLES - ADMINISTRATION ET FINANCE

FRAIS POUR LE MATÉRIEL ET
LES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

Page 1 de 3

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) croit qu'il est important d'offrir à tous les élèves un milieu scolaire qui favorise leur apprentissage et leur réussite ~~des élèves~~. De plus, les facteurs socioéconomiques ne doivent pas empêcher la pleine participation des élèves à tous les aspects de la vie scolaire.

Cette directive a pour but d'établir les lignes directrices concernant l'imposition possible de frais liés au matériel et aux activités d'apprentissage et de préciser les modalités rattachées à la mise en œuvre de la politique 3,101 concernant les frais pour le matériel et les activités d'apprentissage.

DÉFINITIONSFrais relatifs aux activités des élèves

Les frais relatifs aux activités des élèves sont des montants versés volontairement par l'élève ou les parents, tuteurs ou tutrices, qui servent à ~~enrichir~~améliorer l'expérience scolaire des élèves grâce à du matériel et à des activités comme des agendas, des programmes de reconnaissance, des annuaires, des activités parascolaires, des soirées dansantes ou des journées thématiques.

Programmes et matériel d'enrichissement

Les programmes et le matériel d'enrichissement servent à améliorer le curriculum ou les activités parallèles qui visent à dépasser les attentes d'apprentissage pour une année d'études ou un cours en particulier. Par exemple, pour certains cours d'interprétation artistique ou de production (comme la musique ou le travail du bois), si les élèves désirent utiliser des produits ou des biens consommables de qualité supérieure à ceux fournis par l'école, on peut leur demander de payer les coûts supplémentaires liés à cette bonification.

Les élèves qui n'optent pas pour un programme d'enrichissement ou du matériel de qualité supérieure doivent toutefois bénéficier d'une autre option, car tout matériel d'apprentissage jugé essentiel pour combler les attentes d'apprentissage d'un cours ou d'une année scolaire ~~doit être~~ sera fourni gratuitement aux élèves.

Programmes facultatifs

Les programmes facultatifs sont des activités ou des cours choisis librement pour lesquels les élèves doivent normalement se soumettre à un processus de demande, tout en étant conscients qu'il s'agit de programmes dont le contenu va au-delà de celui du curriculum de base. Citons à titre d'exemple le programme BI (Baccalauréat international), le programme AP (Advanced Placement) et les programmes de développement des habiletés du Hockey Canada.

ÉCOLES - ADMINISTRATION ET FINANCE

FRAIS POUR LE MATÉRIEL ET
LES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

Page 2 de 3

IMPOSITION DES FRAIS

Pour déterminer s'il est approprié d'imposer des frais liés au matériel et aux activités d'apprentissage, les critères ci-dessous peuvent être pris en considération. Il est acceptable d'imposer des frais pour un événement, du matériel, un cours ou un programme :

- qui n'est pas obligatoire dans le cadre du programme régulier de jour;
- qui est facultatif, et qui offre d'autres possibilités aux élèves;
- qui n'est pas essentiel, mais plutôt de nature parascolaire, et n'est pas nécessaire à l'obtention ~~du~~ un diplôme d'étude secondaire de l'Ontario (DESO);
- qui constitue ~~une amélioration ou~~ un substitut facultatif, dont le coût est plus élevé, au matériel fourni pour les besoins du cours.

Exemples d'activités, de programmes ou de matériel pour lesquels l'imposition des frais est inadmissible

- Frais d'inscription ou d'administration pour les élèves inscrits à un programme régulier de jour;
- Frais ou acompte pour manuel scolaire¹;
- Matériel d'apprentissage nécessaire à l'élève pour réussir son programme, tel que cahiers d'exercices, autres types de cahiers, instruments de musique, fournitures pour les cours de sciences, matériel de laboratoire ou matériel de sécurité;
- Frais fixes obligatoires pour tout cours menant à l'obtention ~~du~~ DESO ~~un diplôme~~, mais qui ne font pas partis d'un programme facultatif;
- Honoraires à verser à un conférencier ou à un enseignant externe ou frais à verser pour une activité éducative en classe, lorsque le contenu est considéré comme obligatoire pour le cours dans lequel s'inscrit l'activité;
- Éléments financés par le budget du Conseil, notamment du matériel d'apprentissage de base nécessaire pour combler les attentes d'apprentissage, tels qu'ordinateurs, cahiers d'exercices, fournitures et manuels scolaires, ou encore les frais liés au perfectionnement et à la formation du personnel;
- Matériel nécessaire pour combler les attentes d'apprentissage d'un cours, mais qui ne peut être utilisé qu'une seule fois, par exemple un produit chimique servant à la réalisation d'une expérience.

¹ Le recouvrement des frais liés au remplacement ou à la réparation de matériel perdu ou endommagé comme les manuels scolaires, les livres de bibliothèque, les fournitures de cours de musique ou de sciences ou tout autre matériel prêté peut être exigé. Il ne doit pas excéder le coût de remplacement ou de réparation.

ÉCOLES - ADMINISTRATION ET FINANCE

FRAIS POUR LE MATÉRIEL ET
LES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

Page 3 de 3

Exemples d'activités, de programmes ou de matériel pour lesquels l'imposition des frais ~~peut être est~~-admissible

- Agenda, annuaires.
- Fournitures facultatives pour les cours d'arts ou de musique ou encore matériel de qualité supérieure pour les cours de travail du bois de dessin ou de technologie que les élèves peuvent choisir d'utiliser dans le cadre du cours, à condition d'assurer la gratuité du matériel de base nécessaire à la réussite du cours;
- Activités parallèles au programme, événements spéciaux, programmes d'enrichissement ou sorties éducatives (p. ex., frais de participation, de location d'équipement et de déplacement), à condition que des programmes et des exercices soient proposés aux élèves qui décident de ne pas participer;
- Excursions de courte durée, événements ou activités parascolaires qui sont complémentaires au curriculum, mais non nécessaires à l'obtention d'un diplôme (par exemple les soirées dansantes, les clubs scolaires, les journées thématiques, les activités sportives, le théâtre et les activités organisées par le conseil des élèves);
- Voyages ou excursions scolaires de longue durée qui ne sont pas nécessaires pour combler les attentes d'apprentissage associées à une année d'études ou à un cours en particulier (par exemple des voyages à l'étranger);
- ~~Frais relatifs aux activités des élèves;~~
- Programmes facultatifs, p. ex. les programmes du Baccalauréat international, le Programme Advanced Placement et les programmes de développement des habiletés de Hockey Canada;

REDDITION DE COMPTES ENVERS LE MILIEU

Les frais exigés doivent refléter le coût réel du matériel, de l'activité ou des services rendus. Les frais doivent être comptabilisés selon les politiques et directives administratives du Conseil en vigueur.

Lorsqu'il y a lieu d'imposer des frais, la raison d'être de ceux-ci doit être clairement explicitée et stipuler que le paiement des frais ou l'achat du matériel supplémentaire se fait sur une base volontaire.

RÉFÉRENCES

Lignes directrices concernant les frais liés au matériel et aux activités d'apprentissage, ~~2011~~.

Le 19 septembre 2023

AUX MEMBRES DU COMITÉ ÉDUCATION, ÉQUITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION (CÉÉDI)

Objet : Collecte de la rétroaction — Liste des activités admissibles du service communautaire

Préambule

À la suite de la publication de la [note Politique/Programmes n° 124](#), le 28 juillet 2023, il est attendu que chaque conseil scolaire dresse, à titre d'exemple, une liste d'activités de service communautaire qu'il considère acceptables.

Situation actuelle

L'administration a la responsabilité de consulter différents comités consultatifs quant aux activités de service communautaire proposées dans la liste.

La liste des activités éligibles du Conseil scolaire Viamonde doit reconnaître la diversité culturelle des membres de sa communauté, encourager et soutenir à un large éventail d'intérêts, de talents et d'expériences vécues par les élèves, et qu'elles soient accessibles aux élèves ayant un ou plusieurs handicaps ou ayant des besoins particuliers en matière d'éducation.

Vous trouverez à l'annexe 1 du présent rapport, l'ébauche du document informatif, incluant la liste des activités proposées. À noter que la liste des activités inadmissibles est tirée directement de la note Politique/Programmes no 124.

Les membres des différents comités consultatifs ont jusqu'au 2 octobre 2023 pour faire part de leurs commentaires ou suggestions [en utilisant ce lien](#). À la suite de la présente consultation, le document informatif concernant le service communautaire sera modifié au besoin, mis en page et publié.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 19 septembre « collecte de la rétroaction — Liste des activités admissibles du service communautaire » soit reçu.

Préparé et présenté par :

La surintendante de l'Éducation,

Isabelle Turcotte

Objet : Service communautaire

Annexe 1

Introduction

Le ministère de l'Éducation exige que tous les élèves effectuent un minimum de 40 heures de service communautaire pour obtenir leur Diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DÉSO).

L'objectif de cette exigence est de :

- sensibiliser les élèves à leurs responsabilités civiques et les aider à comprendre leur rôle pour soutenir leur communauté afin d'acquérir des compétences transférables et d'explorer différents secteurs et possibilités de carrière;
- préparer les élèves au monde du travail et à la vie civique à l'ère de la mondialisation et du numérique.

Il s'agit d'une importante occasion d'apprentissage qui permet aux élèves d'acquérir les compétences et l'expérience nécessaires pour réussir et contribuer à la société aujourd'hui, et tout au cours de leur vie.

Responsabilités des parents et des tutrices/tuteurs

Les parents, tutrices ou tuteurs sont invités à appuyer leur enfant à choisir les activités de service communautaire.

Les parents, tutrices ou tuteurs des élèves âgés de moins de 18 ans doivent approuver et vérifier les heures de service communautaire de leurs enfants au moyen des processus d'approbation et de vérification dans Hour Republic (<https://hourrepublic.com>). **Procédurier pour les parents – Procédurier pour les élèves.**

Activités admissibles

Les activités de service communautaire peuvent avoir lieu dans des milieux tels que des entreprises commerciales, des organismes sans but lucratif, des organismes du secteur public (notamment des hôpitaux), des communautés ou des organismes des Premières Nations, des Métis et des Inuit ou dans un cadre moins structuré, comme des événements religieux, culturels et des activités communautaires.

Afin de s'assurer que l'activité est admissible, les élèves peuvent demander une approbation avant de s'engager dans une activité. Les élèves ne peuvent pas choisir une activité qui figure sur la liste des activités inadmissibles du ministère de l'Éducation pour compléter les heures de service communautaire exigées en vue de l'obtention du DESO.

Il est possible pour les élèves de faire du service communautaire avant ou après l'école, pendant les pauses ou l'heure du repas, les soirs, la fin de semaine, pendant les congés et l'été.

Pour toutes questions concernant cette communication, vous êtes invités à communiquer avec le conseiller ou la conseillère en orientation ou la direction de l'école que fréquente votre enfant.

AIDEZ VOS VOISINS

- fournir des services aux aînés ou à d'autres personnes dans le besoin – ratissage, pelletage (pas de souffleuse à neige), nettoyage, faire les courses (les élèves ne doivent pas conduire de véhicules), visite, lecture, jeux de société, apprentissage de la technologie;
- aider un voisin à s'occuper de ses enfants – aller au parc, surveiller l'enfant pendant que le parent prépare le repas;
- tutorat à des voisins– lire, apporter à la bibliothèque, aider aux devoirs, donner des leçons pour apprendre la langue française;
- aider les voisins à garder leurs animaux de compagnie, les nourrir ou aller en promenade avec eux.

AIDEZ VOTRE COMMUNAUTÉ

- bénévolat dans un foyer/centre pour personnes âgées – lire, jouer aux cartes ou à des jeux de société, faire une promenade, faire de l'artisanat;
- aider à organiser des événements communautaires locaux – collectes d'aliments, servir des repas;
- participer à des initiatives environnementales – campagnes de recyclage, nettoyage de parcs, planter des arbres et des plates-bandes (les élèves ne doivent pas utiliser d'outils électriques – tondeuses à gazon, taille-haies, déchiqueteuses, etc.);
- s'impliquer dans des activités caritatives – marchethons, vente de jonquilles, sollicitation d'organismes, équipes sportives mais pas en tant que joueur – ligues communautaires, parcs et programmes récréatifs;
- faire du bénévolat dans des rôles de leadership avec des groupes communautaires (pensez aux organismes francophones, il en existe dans chaque région!) – des groupes de jeunes ou de personnes à mobilité réduite, de personnes âgées, pour le respect des droits humains, le développement de la francophonie et des services en français;
- faire du bénévolat dans des hôpitaux, des bibliothèques, à la radio ou au journal communautaire, ou toute organisation à but non lucratif.

AIDEZ VOTRE ÉCOLE OU UNE ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

- aider avec les équipes sportives - organiser des exercices d'habiletés, aider l'entraîneur ou l'équipe, mais pas en tant que joueur d'équipe;
- aider à la bibliothèque – ranger les livres, changer les babillards des corridors;
- tutorat d'autres élèves – aide aux devoirs, revoir les notions difficiles, aider les élèves ayant des besoins particuliers;
- agir en tant que mentor - aider avec l'orientation des nouveaux élèves;
- aider à la planification d'activités artistiques, culturelles ou sportives - travail sur la publicité, soutien technique;
- animer des événements scolaires;
- soirées d'information pour les parents - accueillir les visiteurs, installer et superviser des kiosques, organiser des visites, servir des rafraîchissements;
- participer aux activités environnementales –encourager le recyclage, planter des arbres/fleurs;
- participer à des initiatives caritatives – nourriture et collectes de vêtements, de jouets ;
- siéger à des conseils d'élèves, des comités.

Activités inadmissibles (créer un lien ?) et indiquer le raccourci ?

Le Conseil scolaire Viamonde n'assure pas les élèves contre les accidents.

Un parent peut souscrire à l'assurance directement par l'entremise du site Web www.insuremykids.com/fr/.

Activités inadmissibles

Le ministère de l'Éducation a dressé une liste des activités qui ne peuvent tenir lieu d'activités de service communautaire.

Une activité est inadmissible dans les cas suivants :

- l'activité est requise par l'enseignement dans une classe ou dans un cours auquel les élèves participent (p. ex., éducation coopérative, activités d'apprentissage par l'expérience);
- l'activité a lieu durant les heures normales d'enseignement de la journée scolaire (l'activité prévue pendant les pauses ou les périodes libres est cependant autorisée puisqu'elle n'aura pas lieu pendant les heures réservées à l'enseignement);
- l'activité contrevient aux exigences en matière d'âge minimum pour travailler dans un lieu de travail ou le visiter, énoncées dans les règlements pris en application de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*;
- l'activité contrevient à toute autre loi, réglementation ou politique applicable;
- l'activité contrevient aux politiques et procédures de l'organisme qui supervise les activités de service communautaire des élèves;
- l'activité serait normalement accomplie par un employé rémunéré dans le lieu de travail;
- l'activité exige la conduite d'un véhicule ou l'utilisation d'outils électriques ou d'échafaudages;
- l'activité exige l'administration à une autre personne d'un médicament ou une intervention médicale;
- l'activité exige la manipulation de substances dangereuses telles qu'elles sont définies dans la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*;
- l'activité exige de posséder les connaissances de travailleurs dont le métier est réglementé par le gouvernement provincial;
- l'activité se rapporte au secteur bancaire ou exige de s'occuper de valeurs mobilières ou de bijoux, d'œuvres d'art, ou d'antiquités;
- l'activité est constituée de corvées domestiques requises au domicile des élèves, c'est-à-dire les travaux du ménage, ou est liée à leurs loisirs;
- l'activité est liée à des programmes de service communautaire ordonnés par les tribunaux (p. ex., programmes de service communautaire pour les délinquants juvéniles, programmes de probation);
- l'activité se déroule dans un contexte qui favorise la discrimination, le harcèlement ou qui met en danger la sécurité des élèves ou d'autres personnes.